



## **Assemblée générale 24 Juin 2007**

### **1/ Vérification des présences et du quorum**

Présents : Claude Henry, Pascal Renaud, Claire Brossaud, Frédéric Sultan, Hervé Le Crosnier, Valérie Peugeot

Invité : le commissaire aux comptes, Henry Grillet

Pouvoirs :

- Michel Briand, pouvoir à Valérie Peugeot
- Bernard Corbineau, pouvoir donné à Valérie Peugeot

Le nombre d'adhérents étant de 9, le quorum est atteint.

### **2/ Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est approuvé à l'unanimité

### **3/ Rapport moral**

Présentation du rapport moral par Frédéric Sultan.  
(Document en annexe)

Débat autour du rapport moral :

1. Claude Henry considère que, mobilisée par les échéances opérationnelles, l'association n'a pas suffisamment pris le temps pour discuter de ses orientations de fond.  
Par ailleurs, il se base sur son expérience des outils collaboratifs (notamment testés à l'occasion des dernières campagnes électorales), pour proposer un approfondissement de cette voie comme piste féconde pour l'association. Une plus grande maîtrise de ces outils devrait aider à restituer aux citoyens les moyens d'analyse et de débat des grands thèmes politiques.  
Il fait référence à la création de l'association CECIL pour lutter sur le terrain des libertés publiques menacées par les TIC.
2. Valérie Peugeot : il lui semble que le débat sur la perspective politique a été mené mais que c'est l'énergie pour convertir ces orientations en actes qui a manqué le plus souvent.
3. Pascal Renaud : Il faut aussi prendre en compte le facteur humain, avec des énergies qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'association et qui ne sont plus disponibles.
4. Hervé Le Crosnier : fait remarquer que à l'exception d'APC, toutes les associations proches de nous (VECAM) et travaillant à l'échelle ou dans une perspective internationale, connaissent le même sort (Canadiens, MISTICA...) . Toutes celles qui au-delà de logiques de résistance, essaient d'innover, de transformer la société, se trouvent dans des situations proches de celle de

VECAM.

Par ailleurs, les outils que nous aurions voulu voir émerger ont été diffusés par la société commerciale. Il ne faut donc pas voir VECAM comme une association détentrice d'un « patrimoine » (au sens de patrimoine des idées), mais plutôt comme un facteur de mouvement, de changement.

5. Claire Brossaud/ Valérie Peugeot : oui mais il y a un capital culturel auquel il faut veiller ; le risque serait celui de la non capitalisation s'il n'y a pas une structure pour le porter, pour lui donner de la visibilité. Ex : analogie monnaies plurielles/économie solidaire, où l'on voit qu'il faut qu'un mouvement vaste s'approprie des initiatives pour assurer leur pérennité.  
Les individus (les personnes) peuvent aussi véhiculer des valeurs au-delà des structures.
6. Hervé Le Crosnier : les mouvements qui portent l'héritage de VECAM actuellement sont ceux du logiciel libre et des contenus libres. Il est nécessaire de reconnaître que la société commerciale s'est chargée de mettre en œuvre les outils, les moyens de communication que nous imaginions afin de pouvoir penser les nouveaux enjeux.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

#### **4/ Rapport financier**

Présentation du Rapport financier par Valérie Peugeot (Document en annexe)

Débat autour du rapport financier :

Frédéric Sultan apporte des compléments d'information sur le rapport d'@lis et son évaluation notamment sur les différents niveaux de contrôle et les différents délais d'audit auxquels VECAM devra éventuellement faire face.

Henri Grillet, Commissaire aux comptes, fait état des deux précautions prises pour assurer une situation équilibrée à long terme :

- la provision pour perte : VECAM provisionne un risque de non-recouvrement d'une partie du solde de la convention @lis en raison des évolutions dans les règles appliquées à ce dossier par EuropAid. Cette provision est égale aux dépenses déclarées non-éligibles en juin 2005.
- Subvention INTIF 2006 : D'une part, seule à été inscrite au bilan, la partie déjà perçue par l'association. D'autre part, Le coût du projet non réalisé a été provisionné (montant 43 000 euros) en dépense à venir.

L'association prend la décision de mettre en suspend la réalisation du projet financé par l'INTIF, en attendant la clarification du calendrier de paiement de @lis (Commission européenne).

Le commissaire aux comptes présente ses deux rapports :

- L'audit a été réalisé : les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image sincère de ce qui s'est passé au cours de l'année. Les informations contenues dans le rapport financier reflètent les comptes. => Rapport sans réserve.
- Absence de toute relation financière entre l'association et ses élus.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

#### **5/ Renouvellement du CA**

2 mandats arrivent à échéance : Valérie Peugeot et Claire Brossaud, qui renouvellent leurs candidatures.

**Élection** : Claire Brossaud et Valérie Peugeot sont réélues à l'unanimité des votants.

Deux membres n'ont pas renouvelé leur adhésion : Patrick Altman et Christine Menzeguy (Ligue de l'enseignement)

Il est convenu de leur rappeler qu'il serait souhaitable qu'ils renouvellent leurs adhésions.

## **6/ Activité prévisionnelle**

Claude Henry rappelle les grands thèmes qui peuvent nous mobiliser.

Débat autour des perspectives présentées :

- Pascal Renaud reprend l'idée de Michel Briand d'un séminaire à l'automne.
- Hervé Le Crosnier propose d'évaluer les forces en présence et comment chacun s'investit dans d'autres organisations proches.
  - Frédéric Sultan est adhérent à Créatif. Valérie Peugeot et Hervé Le Crosnier sont adhérents d'APRIL. Hervé Le Crosnier est adhérent à la FFII. Claire Brossaud est membre des jardins numériques. Claude Henry est proche du CREIS.
- Discussion ouverte par Valérie Peugeot sur deux hypothèses, une fois que la situation sera éclaircie du côté de l'UE :
  - clôture et transmission à des associations proches (APRIL, Media Cité etc...)
  - évolution vers une « entreprise à but social » sur le modèle de Batik, en fonction des projets du moment de F. Sultan.
- F. Sultan souligne que cette seconde hypothèse recentrerait la mission de VECAM sur le développement des pratiques d'échanges et de collaboration dans la sphère internationale.
- Pascal Renaud indique qu'il souhaite que VECAM poursuive les actions de publication collective à l'image de Pouvoir Savoir.
- F. Sultan précise que pour qu'il y ai une pratique professionnelle conforme à un esprit militant, il faut à la fois un projet et une « efficacité de la transformation sociale », qui doit s'appuyer sur une viabilité économique à moyen terme.
- Claire Brossaud souligne qu'on ne peut pas avoir les 2 positionnements en simultané.
- Hervé Le Crosnier dit qu'il faut vérifier que Vecam ne soit pas un poids mort pour monter des projets dans la seconde hypothèse.

=> Accord de l'AG pour attendre la clarification des comptes @lis avant de redéfinir les orientations.

## **6/ Budget prévisionnel**

Il sera soumis au prochain CA.

Une provision est faite pour financer le travail de Emmanuel Lamotte (webmaster du site de VECAM).

Il faut se poser maintenant la question du transfert des sites vers un autre hébergeur moins cher.

La séance est levée.

Le président : Claude Henry